

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Richard Desjardins

<https://www.cadre21.org/membres/3cccd342ebdb3c980483f746>

Date d'obtention : 2021-01-25 02:16:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention du projet texto est concrète est elle est bien définie. La réflexion derrière la création de la trousse d'intervention est le résultat de concertation avec des acteurs qui sont concernés par la problématique , cette concertation à permis de démystifier les rôles de tous et leur champs d'action . La trousse est un guide efficace qui permet que tous jouent un rôle rapidement sans outrepasser son rôles dans le but d'intervenir rapidement

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avec la trousse et la formation , je connais plus mon rôle et mes responsabilités, lors d'interventions liés au SEXTO . Cette formation vas me permettre de moins me sentir seul lors d'intervention, de faire confiance immédiatement au partenaire qui ont signer le protocole et qui vont s'engager avec nous dans le projet , car tous agissons de concert.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'arrimer mes interventions avec la trousse, car trop souvent, malgré de bonnes intentions, nous les intervenants nous nous approprions des responsabilités que nous ne devrions pas assumer. De ne pas chercher au delà de mon rôle selon la trousse, éviter les erreurs de jugement face aux instigateurs, ne pas chercher à jouer aux policiers. bien que je ne les jamais fait , voir le contenu de l'appareille. bien que je suis de nature discret, ne pas ébruiter l'événement aux gens qui ne sont pas concernés.